



AVIS DE PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 18 novembre 2025 le conseil communal a arrêté la modification du règlement de circulation de l'ancienne commune de Burmerange. La délibération a été approuvée le 24 décembre 2025 par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics et le 19 janvier 2026 par le Ministère des Affaires intérieures réf. 322/25/CR.

Ledit règlement est publié et affiché par la présente dans les formes prévues par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Remerschen, le 23 janvier 2026..

Le bourgmestre,

Le secrétaire,